

Décembre
2023

**Création d'un crématorium animalier
à La Seyne sur Mer (83)
Examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle
d'une évaluation Environnementale**



AREA Conseil

317, rue des Canadiens
76520 Franqueville-Saint-
Pierre

Tél. : 02 35 80 09 08

Fax : 02 35 80 09 28

E-mail : [area-
conseil@orange.fr](mailto:area-conseil@orange.fr)



Madame Francine LOME-GIMENEZ
Ingénieur écologue

Mademoiselle Mylène DAGNICOURT
Chargée d'études en environnement



Formulaire Cerfa 14734*4



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité



N° 14734*04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08 / 12 / 2023
Dossier complet le : 08 / 12 / 2023
N° d'enregistrement : F09323P0361

1 Intitulé du projet

Création d'un crématorium animalier sur la commune de La Seyne-sur-Mer (83).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination Loudane Immo 2 Raison sociale _____
N° SIRET 8 3 8 6 4 8 8 4 8 0 0 0 2 9 Type de société (SA, SCI...) SCI
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom PRANCESCHINI Prénom(s) Damien

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'Environnement Rubrique ICPE : 2740 " Incinération de cadavre d'animaux de compagnie"	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation Surface totale aménagée : 298 m ² Autorisation A-1

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un ctématorium animalier d'une surface totale hors d'oeuvre de 298 m² comprenant un espace public (140 m²) et un espace technique (158 m²).

Le crématorium sera bâti sur une partie de la parcelle AB 172 sur une superficie d'environ 1155 m².

Un jardin cinéraire adjacent au crématorium sera créé sur une superficie d'environ 295 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à une nouvelle demande concernant la crémation animalière, qui suit l'évolution sociétale vis à vis des animaux domestiques reconnus comme "un être vivant soué de sensibilité".

Le crématorium le plus proche se situe à Cuers (83) soit à environ une trentaine de kilomètres. Côté Bouches du Rhône, le plus proche est implanté à Gardanne (13) soit à environ 80 kilomètres.

L'étude de marché réalisée permet d'estimer la population qui pourrait envisager la crémation de son animal de compagnie. Il en ressort que pour le secteur de Saint-Cyr à La Londe-les-Maures, cela représente 577 205 habitants (INSEE - Recensement 2020) alors que du côté de La Ciotat et des arrondissement Sud de Marseille (8,9,10,11), cela représente 508 403 habitants.

Enfin, selon un sondage Ifop de juillet 2020, 52 % des Français disent posséder au moins un animal de compagnie dans son foyer, qu'il s'agisse de chats (33 %) ou de chiens (25 %). Statistiquement, ce sont donc 850 000 animaux de compagnie qui sont dans le secteur d'attraction du futur crématorium.

4.3 Décrivez sommairement le projet**4.3.1 Dans sa phase travaux**

Projet de conception générale : En cours
Consultation des entreprises : Début 2024
Période de préparation du chantier : Mi 2024
Chantier crématorium : Mi 2025
Chantier extérieur : 2ème trimestre 2025
Essai et mise en route - Autorisation ouverture ERP : 3ème trimestre 2025

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le crématorium aura une activité annuelle estimée entre 10 000 et 15 000 crémations par an se décomposant comme suit :

- Crémation collective : 7 500 à 11 500 par an.
- Crémation individuelle privée : 2 500 à 3 500 par an.

Le crématorium comprendra un four, installé dans un local dédié, attenant à une salle d'introduction du cercueil.

Une installation de filtration des rejets atmosphériques, répondant aux normes en vigueur sera également installée dans la partie technique.

Au niveau de l'accès à la parcelle, le crématorium sera implanté dans le PARC D'ACTIVITES LES PLAYES-JEAN MONNET et l'accès se fera par le 620 avenue Marcel Paul.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est uniquement soumis à l'évaluation environnementale au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'Environnement.

Concernant la réglementation des ICPE, le projet est soumis à autorisation (rayon d'affichage de 1 km) A-1 pour la rubrique 2740 intitulée "Incinération de cadavres d'animaux de compagnie". La réalisation est d'ores et déjà prévue.

Enfin, le projet est soumis au permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale de la parcelle (Parcelle AB 172) :	0.92 ha
Superficie affectée au projet de crématorium	0.11 ha
Bassin versant intercepté au Nord du projet :	0.36 ha
Surface totale du bassin versant intercepté :	0,47 ha
Surface bâtie - emprise au sol	298 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 620 Voie : Avenue Marcel Paul

Lieu-dit :

Localité : La Seyne-sur-Mer

Code postal : 8 3 5 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 3 ° 0 6 ' 3 0 " N Lat. : 0 5 ° 5 1 ' 1 2 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de la Seyne-sur-Mer dont la dernière procédure a été approuvée le 14 février 2023.
Parcelle classée UGA : zone d'activités économiques, activités industrielles.

^[1] Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Seyne-sur-Mer recense 4 ZNIEFF (2 ZNIEFF continentales et 2 ZNIEFF marine) et qui concerne la partie Sud du territoire (Cf. Annexe 8). La ZNIEFF la plus proche, intitulée "CAP SICIE", se situe à plus de 3 kilomètres du projet de crématorium animalier.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas d'APB sur le territoire de La Seyne-sur-Mer.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux terrains ont été acquis par le conservatoire du littoral. Le plus proche se situe à plus de 3 kilomètres (inclus dans la ZNIEFF de type II CAP SICIE. (Cf. Annexe 8).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR de la Sainte-Baume se situe à 6 kilomètres au Nord du projet de crématorium animalier (Cf. Annexe 8).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La métropole Toulon Provence Méditerranée a identifié sur son territoire les zones bruyantes liées aux voiries communautaires dont le trafic annuel est supérieur à 3 millions de véhicules. Sur le territoire de La Seyne-sur-Mer, les voiries concernées sont la D16, la D18, la D26, la D63, la D559 et la D2018. (Cf. Annexe 8).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe trois monuments historiques inscrits sur le territoire communal. Le plus proche, L'église Notre-Dame se situe à environ 2,3 kilomètres du projet de crématorium animalier (Cf. Annexe 8).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une zone humide recensée sur le territoire communal de la Seyne-sur-Mer. Celle-ci se trouve à proximité de la comiche Tamaris, soit un peu moins de 5 km du projet de crématorium (Cf. Annexe 8).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRI sur la commune même si des zones inondables ont été identifiées (Cf - Annexe 9). Ces dernières ne concernent pas le secteur d'implantation du futur crématorium.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention des risques technologiques relatif à la présence de la pyrotechnie principale de TOULON a été prescrit, par arrêté ministériel, le 1er mars 2013 sur parties des territoires des communes de TOULON, OLLIOULES et LA SEYNE-SUR-MER.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la banque de données Basol, il existe quatre sites recensés sur le territoire de La Seyne-sur-Mer. Le plus proche se situe à plus de 2,5 km de la parcelle d'implantation du futur crématorium. Cf. Annexes 8 et 10
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Seyne-sur-Mer n'est pas concernée par la présence de ZRE sur son territoire. Cf. Annexe 8
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs captages d'alimentation en eau potable sont recensés sur le territoire de la Seyne-sur-Mer et dans les communes voisines. Le secteur d'implantation du projet se situe en dehors de tout périmètre de protection de ces derniers (Cf. Annexe 7). Le captage le plus proche se situe à plus de 2,5 kilomètres.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Seyne-sur-Mer est concernée par la présence de sites inscrits. Le plus proche, se situe à plus de 6 km sur la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer. Cf. Annexe 8

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la zone spéciale de conservation Cap Sicie - Six Fours situé à 3,5 kilomètres au Sud. Cf. Annexes 7 et 8
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de La Seyne-sur-Mer est concernée par la présence de sites classés. Le plus proche, se situe à plus de 3,5 kilomètres au Sud de la parcelle d'implantation du futur crématorium. Cf. Annexe 8

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau consommée pour l'activité du crématorium proviendra du réseau communal d'eau potable (pas de prélèvement direct dans le milieu naturel). Les utilisations de l'eau concerneront les besoins en eau potable estimés à 250 litres par jour, soit une consommation annuelle d'une centaine de mètres cubes.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé dans le cadre de l'implantation du crématorium animalier de mouvement de terre modifiant la topographie de la parcelle.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé dans le cadre de l'implantation du crématorium animalier de mouvement de terre modifiant la topographie de la parcelle.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur crématorium s'implante au sein du PARC D'ACTIVITES LES PLAYES-JEAN MONNET où l'adéquation avec les ressources disponibles a été validé dans le cadre de sa création.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts en phase travaux liés au chantier (effets temporaires) identifiés sont les risques accidentels de pollution du milieu naturel susceptibles d'affecter la flore et la faune présentes aux abords du chantier, et les risques de dérangements et de perturbations locales liés à la présence de l'homme, ainsi qu'aux bruits, poussières et vibrations éventuels du chantier. L'impact permanent identifié est la consommation d'espace, à relativiser car l'implantation a lieu au sein d'une zone d'activités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éloignement entre le projet qui s'implante au sein de la zone d'activités "Les Playes - Jean Monet" et le site Natura 2000 le plus proche (soit plus de 3,5 km) permet de garantir l'absence d'impact sur les habitats et les espèces d'intérêts communautaires. Cf. Annexes 7 et 8.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur crématorium animalier sera inclus dans une zone d'activités prête à recevoir des entreprises. De plus, le projet ne concerne qu'une surface réduite. Ainsi le projet n'entraînera aucune consommation significative d'espaces naturels, agricoles forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPlan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de la Pyrotechnie principale de TOULON a été prescrit, par arrêté ministériel, le 1er mars 2013 sur parties des territoires des communes de TOULON, OLLIOULES et LA SEYNE-SUR-MER. Le projet de crématorium n'est pas concerné par les différents zonages réglementaires mis en place dans ce cadre. Cf. Annexe 8
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de cours d'eau à proximité du site. Le terrain n'est pas soumis à un PPRN. Le projet se trouve en zone d'aléa moyen pour le retrait et le gonflement des argiles. La Seyne-sur-Mer se situe en zone de sismicité 2 soit un aléa faible. Cf. Annexes 8 et 9
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques engendrées par le projet respecteront les recommandations des autorités sanitaires et ne présentent donc pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les entreprises voisines au projet ne sont pas susceptibles d'engendrer de risques sanitaires pour le personnel ou les usagers du futur crématorium animalier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par le crématorium restera très faible (personnel et visiteurs), estimé à une dizaine de véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du crématorium sur le trafic et donc sur le bruit engendré par le trafic est très faible. Les ventilateurs d'extraction/ refroidissement des fumées seront également source de bruit. Néanmoins ces derniers ne fonctionneront qu'en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter également que le projet s'implante au sein d'une zone d'activités. Aucune habitation n'est présente dans un rayon de 100 m autour du projet. Ainsi, l'impact sonore du crématorium sur son environnement sera minime. Cf. Annexe 6
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant la crainte de dégagements d'odeurs lors des crémations, le traitement en chambre de post combustion à une température de 850 ° C pendant deux secondes permet de s'affranchir de celles-ci.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la période de chantier (impact temporaire), le crématorium n'est pas susceptible de générer des vibrations dans l'environnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité aura un fonctionnement diurne uniquement.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation d'un bâtiment qui imperméabilisera la zone nue actuelle. L'ensemble des eaux de pluie sera géré à la parcelle. Le stockage pour la réutilisation in-situ est préconisé et permettra l'arrosage du jardin cinéraire.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement des cours et parkings seront épurées avant rejet dans le réseau pluvial public, rue de Lisbonne.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le crématorium rejettera des effluents domestiques inférieurs à une dizaine d'équivalents-habitants. Les eaux usées seront collectées par le réseau d'eaux usées strict situé rue de Lisbonne. Ce réseau a été dimensionné en fonction de l'urbanisation future de la zone d'activités, il prend donc en compte toutes les constructions actuelles et à venir de la zone.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits seront des ordures ménagères (papiers, gobelets vides,...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans une zone d'activités prête à recevoir des entreprises.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante dans une zone d'activités prête à recevoir des entreprises. Ainsi, le projet n'aura pas d'impact sur quelque activité humaine que ce soit.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le système de filtration mis en place, permet de réduire les concentrations de polluants rejetés dans les fumées de crémation, permettant des rejets conformes à la réglementation.

L'installation sera conforme au minima à l'arrêté du 28 janvier 2010 ou à toute autre évolution réglementaire, même au niveau européen.

Concernant les nuisances sonores, le site ne fonctionnera pas en période nocturne.

Rappel de l'absence d'habitation dans un rayon de 100 m autour du futur crématorium animalier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction devrait être dispensé d'évaluation environnementale, car ce projet respecte les normes de rejet dans l'atmosphère conformément à l'arrêté du 28 janvier 2010 (incluant des auto-contrôles).

De plus, ce projet est soumis à la réalisation d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une installations classée pour la proection de l'environnement (Réglementation ICPE, rubrique 2740).

Enfin, il s'implante dans une zone d'activités existante, ce qui est parfaitement adapté à ce type d'activité.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R. 122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Informations complémentaires - Recueil cartographique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Dicrim de La Seyne-sur-Mer (2021)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Données Basol	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

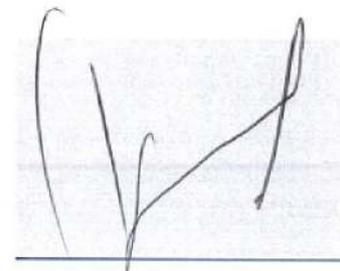
Nom GARCIA

Prénom Gilles

Qualité du signataire Gérant

À La Seyne-sur-Mer

Fait le 08/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)